

ENTRETIEN

Les troubles des fonctions cognitives

[Témoignages]

- On a un élève qui est un élève tout à fait ordinaire.
- Je l’ai vécu comme une belle expérience et une expérience positive pour la classe.

« Les troubles des fonctions cognitives », un entretien Réseau Canopé avec Vincent Des Portes, chef du service de neuropédiatrie au CHU de Lyon.

– Vincent Des Portes, lorsqu’on parle de troubles des fonctions cognitives, de quoi parle-t-on exactement ?

– Les fonctions cognitives correspondent en fait, aux capacités d’adaptation propres à l’être humain et elles rassemblent un grand nombre de fonctions que sont le langage, les capacités perceptives, visuelles, spatiales, les capacités de programmation motrice mais aussi d’analyser une action et de voir l’effet de cette action. Donc, toutes ces fonctions cognitives, c’est finalement les fonctions qu’on appelait avant « supérieures », les fonctions cérébrales qui permettent cette adaptation à un environnement changeant.

Les troubles des fonctions cognitives correspondent à un défaut de fonctionnement de ces fonctions cognitives. Elles regroupent l’ensemble des troubles du neurodéveloppement. Parmi ces troubles du neurodéveloppement, il y a des troubles de fonctions cognitives spécifiques comme le langage, la programmation de la motricité ou bien l’acquisition du langage écrit, lecture, écriture ou du calcul. Là, on parlera de fonctions spécifiques qui sont altérées. Ce sont les fameux « dys » auxquels on rattache aussi les troubles de l’attention avec ou sans hyperactivité.

D’autres troubles des fonctions cognitives sont les troubles du spectre de l’autisme où, là, c’est les compétences sociales qui sont altérées. Et puis, il reste un groupe important d’altération des fonctions cognitives : ce sont les personnes qui ont un trouble du développement intellectuel. Il est vrai dans l’Éducation nationale, on assimile souvent le terme de « troubles des fonctions cognitives » aux enfants qui ont un trouble du développement intellectuel, une déficience intellectuelle, un handicap mental. Il y a beaucoup de synonymes. Mais, je crois qu’il faut être attentif à, justement, cette sémantique. Et quand on parle de troubles des fonctions cognitives, cela regroupe un champ beaucoup plus large que les troubles du développement intellectuel, même si c’est le terme utilisé dans l’Éducation nationale.

– Combien d’enfants et de jeunes sont concernés par ce trouble en France ?

– Le nombre de personnes, enfants et adultes, qui ont un trouble du développement intellectuel, qui va donc donner un handicap mental à l’âge adulte, est difficile à évaluer. Statistiquement, il devrait être de 2,5 % voire un peu plus si l’on se réfère à des normes de psychométrie, le fameux test de QI. Mais, en fait, il y a un point important, c’est que les troubles des fonctions cognitives et la déficience intellectuelle, l’essentiel de ce trouble, c’est qu’il a un impact dans l’adaptation de l’enfant et de l’adulte à son environnement. Dans la définition même de la déficience intellectuelle, il y a d’une part, en effet, de pouvoir objectiver qu’il y a des altérations importantes, des capacités de raisonnements abstraits, de logique, mais aussi de pouvoir s’assurer et vérifier que ce trouble a bien des conséquences adaptatives. Et cela, ça s’évalue



aussi par des échelles comme l'échelle adaptative de Vineland par exemple, qui est un questionnaire de plusieurs centaines de questions autour des capacités d'adaptation et de l'intelligence pratique de l'enfant ou de l'adulte dans son environnement. Donc, ce sont ces outils-là qui sont nécessaires, à la fois la psychométrie mais aussi les échelles adaptatives pour affiner le diagnostic de troubles du développement intellectuel.

– Par rapport à ce trouble du développement intellectuel, à ces troubles des fonctions cognitives, quelles difficultés peuvent rencontrer ces jeunes et ces enfants ?

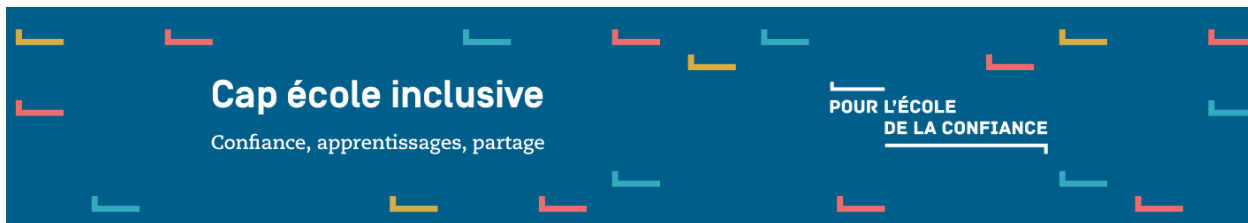
– Les difficultés sont nombreuses. Pour compléter la réponse concernant la fréquence de ce trouble, on estime aujourd'hui à un million de personnes touchées en France, ayant un trouble du développement intellectuel. Ce trouble peut se manifester de différentes manières selon sa sévérité. On a un trouble du développement intellectuel très sévère qui peut parfois se révéler dès les premiers jours ou les premières semaines de vie. Mais les enfants qui seront amenés à être observés en classe, que ce soit en maternelle ou en école élémentaire, chez qui va se révéler un trouble, il peut se révéler soit par un trouble de l'apprentissage, c'est-à-dire que l'enfant ne rentre pas dans l'apprentissage, que ce soit les prérequis des apprentissages scolaires en maternelles ou que ce soit dans la lecture, l'écriture, le calcul en classe.

Un deuxième élément qui peut orienter, c'est aussi un trouble du comportement. Un trouble du comportement, c'est vaste, mais un enfant qui ne comprend pas ce qu'on lui demande en classe peut assez vite développer des difficultés avec une hyperactivité, avec des difficultés de régulation émotionnelle qui, en soi, sont très peu spécifiques, mais qui justement peuvent être une porte d'entrée pour essayer de comprendre un peu mieux comment l'enfant fonctionne, et ça c'est vrai pour l'ensemble des troubles du neurodéveloppement.

– Et donc, face à ces manifestations, quels conseils donneriez-vous aux enseignants qui scolarisent et accueillent ces enfants ?

– Le premier conseil que je donnerais aux enseignants qui scolarisent ces enfants, c'est d'avoir confiance dans leur propre pratique pédagogique. Un enfant qui a un trouble du neurodéveloppement, en particulier s'il a un trouble du développement intellectuel, les pédagogies habituelles qu'utilise l'enseignant ne vont pas fonctionner. Et là, l'enseignant va faire preuve d'une certaine créativité pour justement varier les outils pédagogiques, et si l'enfant, malgré tout, ne mobilise pas de compétences pour acquérir ce qui est demandé à son âge, là, il faudra s'interroger, non pas forcément remettre systématiquement en cause ses pratiques, même s'il est bien, encore une fois, de varier les outils pédagogiques, mais s'interroger sur l'équipement cognitif de l'enfant.

Si cet enfant « résiste », on pourrait dire, c'est-à-dire n'arrive pas à mobiliser ses compétences de manière sévère et durable, on doit vraiment s'interroger sur ses compétences et demander de l'aide. Et ça, c'est peut-être le deuxième conseil, dans ce cas-là. Savoir repérer que l'enfant a un développement inhabituel, a des compétences qui semblent inhabituelles et en référer soit à la médecine scolaire, soit aux enseignants plus spécialisés à l'Éducation nationale, soit à des professionnels hors du champ de l'Éducation nationale, et en suggérant éventuellement aux parents de voir leur médecin traitant qui est quand même l'élément clé d'un dispositif de soin. Pour voir avec lui si un bilan de langage oral ou un bilan de langage écrit ou un bilan psychomoteur serait requis. Évidemment, l'enseignant n'est pas prescripteur de ce type de bilan, mais l'enseignant a un réel rôle à jouer pour alerter, pour repérer. Et là, ce repérage, cette alerte est vraiment basée sur sa propre expertise d'enseignant, son expertise pédagogique, en qui, encore une fois, il doit vraiment avoir confiance.



– Par rapport à ce que vous nous dites, vous êtes vraiment, à mon avis, sur une approche écosystémique de l’accompagnement de ce trouble. Pouvez-vous expliquer ce que cela veut dire à nos auditeurs ?

– Une approche écosystémique, c’est un terme un petit peu pompeux pour dire quelque chose de simple, c’est qu’aujourd’hui on a bien conscience qu’une personne en situation de handicap n’est pas en situation de handicap du seul fait d’un problème purement lié à l’environnement, qui serait une gestion purement sociale du handicap. Ou bien, a contrario, d’un problème purement médical – son cerveau ne marche pas bien, donc il a un handicap – mais bien une interaction entre une vulnérabilité individuelle et un environnement. L’environnement pouvant être obstacle ou facilitateur, et c’est là que l’on peut agir. Les médecins, les personnels qui travaillent à la rééducation, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthoptistes, psychologues, etc., travaillent pour mobiliser les compétences de l’enfant, l’aider à mieux apprendre. Mais il est capital aussi que, dans l’environnement, on interroge la pédagogie qui est proposée à cet enfant et qu’on essaie réellement de varier les outils pédagogiques, quitte encore une fois à se faire aider de professionnels qui ont une compétence spécifique pour accompagner les enfants avec un trouble du neurodéveloppement ou toute autre sorte de situation de handicap.